

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL6-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**CESSION A TITRE GRATUIT DES
PARCELLES SECTION AB 276, 277,
278, 280, RUE DES TROIS LYS,
59193 ERQUINGHEM-LYS**

DELIBERATION :

Publiée le 5 septembre 2023

*Rendue exécutoire le 5 septembre
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5
septembre 2023*

**Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;**

Le : 5 septembre 2023

**Et que la convocation du Conseil
avait été faite**

Le : 18 août 2023


Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération N° 20222110DEL18 du 11 octobre 2022, le Conseil Municipal a accepté en séance plénière la vente à l'euro symbolique des terrains section AB 276, 277, 278 et 280, situés dans le lotissement « La Porte des Anglais », à Monsieur et Madame Pierre DASSONVILLE.

Ces terrains faisaient partie du « Pass Foncier », un dispositif d'aide à l'acquisition différée du foncier financé par le 1% Logement seul, proposé par le lotisseur « EUROPEAN HOMES » et destiné à favoriser l'accession à la propriété dans le neuf de la première résidence principale.

Au moment de la rétrocession des espaces verts du lotissement par « EUROPEAN HOMES » à la commune d'Erquinghem-Lys en décembre 2013, celle-ci est devenue de fait propriétaire des terrains déjà intégrés dans l'emprise foncière du logement concerné, 6 rue des Trois Lys.

Considérant les modalités d'exécution du vote de la délibération et la nécessité de solliciter en amont, le service des domaines (Direction Générale des Finances Publiques) afin d'obtenir la valeur vénale des terrains en question, la Préfecture a demandé à la commune de procéder au retrait de sa délibération.

Le Conseil Municipal a procédé au retrait de la délibération, en séance plénière du Conseil Municipal, le 7 décembre 2022.

Après avoir fait réaliser une estimation de la valeur vénale des terrains concernés par le pôle d'évaluation domaniale, le 30 mai 2023, celle-ci étant annexée à la présente délibération ;

Considérant la nature des terrains évalués, ceux-ci ayant été clôturés dès la construction de l'habitation, ils constituent des jardins d'agrément dans une enceinte privée et sont exclus du domaine public communal.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL6-DE

20230829DEL6
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **23**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

CESSION A TITRE GRATUIT, SUITE – P.2

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de céder à titre gratuit à Monsieur et Madame Pierre DASSONVILLE, domiciliés 6 rue des 3 Lys, 59193 Erquinghem-Lys, les parcelles suivantes :

- Section AB 276, pour une superficie de 46 m²,
- Section AB 277, pour une superficie de 118 m²,
- Section AB 278, pour une superficie de 78 m²,
- Section AB 280, pour une superficie de 12 m² ;

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, à signer l'ensemble des actes administratifs et notariés, inhérents à la cession de ce bien.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire

